

## Sentier du Vendrenneau



Longueur : 6,6 km

Balisage : bleu / Temps : 1h45

Point de départ : Place de la Mairie

1 Passer sur la gauche de la mairie, pour traverser le parc des Chamilles situé derrière la mairie. A la sortie du parc, se diriger à droite rue de la Chamille, puis rue des Fougères. Prendre le sentier entrant dans le Bois du Fondereau. Traverser le bois, puis la rue des Peupliers pour arriver avenue des Acacias 2. Tourner à gauche et parcourir l'avenue des Acacias jusqu'à la rue du Général de Charette (D37). Traverser la rue (prudence circulation), tourner à droite et prendre la première rue à gauche, la rue de la Scierie. Continuer tout droit. Avant les élevages, tourner à gauche par le chemin en herbe qui longe les bâtiments, pour rejoindre la vallée du Vendrenneau 3 et longer la station d'épuration. Remonter à droite vers le bourg par la rue de Coudrette. Au bout de la rue, tourner à droite dans la rue du Lavoir. Emprunter en face le sentier qui retourne dans la vallée du Vendrenneau. Longer la vallée en passant devant le lavoir. Sortir sur la rue des Platanes (D11), tourner à droite vers La Boutinière, traversez le pont 4 et prendre à gauche en direction de la Chevaleraie. A la sortie du village 5, continuer sur la gauche jusqu'aux dernières maisons. Emprunter en face le chemin enherbé en bordure de champs et du ruisseau, franchir la passerelle et remonter jusqu'à rue Nationale. Tourner à gauche, longer les rambardes de sécurité, passer devant le foyer des jeunes, puis traverser la rue (prudence circulation) pour entrer dans le Parc de la Mare aux fées. Dans le parc, prendre à droite le chemin qui fait le tour du parc. Passer à gauche de la mare 6 et poursuivre jusqu'au niveau du parking 7. Sortir du parc et remonter la rue de la Mare aux fées vers le centre bourg jusqu'au rond-point. Continuer vers l'église la rue du Prieuré, puis à droite 8 la rue du Doué. Aller tout droit, puis tourner à droite derrière l'école Victor Hugo, pour emprunter le chemin



sablé. Prendre sur la gauche la rue Gustave Flaubert, pendant 50 m, puis tourner à gauche entre deux maisons 9 pour emprunter à nouveau un passage sablé. Pendre le chemin en direction de la ferme du Plessis-Richard et poursuivre en revenant vers l'église. Emprunter l'impasse de Chevigné, la rue du Couvent, puis à droite, la rue Saint-Jean et rejoindre la place de la Mairie 1.

Vous empruntez le sentier cantonal du point 5 au point 6

Liaison « Sentier des Logis » : Traverser le Vendrenneau 3 par le passage à gué, longer la rivière jusqu'à la passerelle et remonter en lisière de champs dans le petit sous-bois. Continuer par le sentier à travers champs jusqu'à l'intersection avec la route communale (prudence circulation). Prendre à droite sur 150 m et tourner à gauche en direction de La Bourolière, jusqu'à la prochaine intersection. Fiche 4 - point 5

## Sentier du Bois du Rolin

Longueur : 1,5 km

Balisage : bleu / Temps : 1/2h

Point de départ : Parking des Renaudières

Du parking A, longer l'étang des Renaudières en passant par la droite, jusqu'au bout du plan d'eau B, puis continuer le tour de l'étang jusqu'aux escaliers C. Descendre les marches et continuer tout droit pour pénétrer dans le bois. Faire le tour du bois par une allée enherbée, pour rejoindre le parking A.

Vous parcourez le sentier cantonal du point A au point B

Liaison « Sentier du Bois du Défend » sur la commune de Ménard-la-Barotière : Au bout du plan d'eau B, continuer sur le sentier cantonal en prenant le passage sur la droite en lisière de haie. Tourner à gauche sur la route communale, continuer tout droit et 30 m après l'intersection, quitter le sentier cantonal en tournant à droite sur un chemin enherbé en lisière de haie. A sa sortie, continuer tout droit. A l'intersection, prendre la première à droite et continuer en longeant l'autoroute. Au bas du village de L'Oiselière, remonter sur la droite pour passer au-dessus de l'autoroute, puis prendre la première voie à gauche et suivre le chemin jusqu'à la jonction à droite avec le sentier du Bois du Défend (commune de Ménard-la-Barotière).



DÉPART  
SAINT-FULGENT

5

> Sentier du Vendrenneau  
> Sentier du Bois du Rolin



DÉPART

Place  
de la Mairie

Sentier du  
Vendrenneau

6,6  
km 1h45

DÉPART

Parking des  
Renaudières

Sentier du  
Bois du Rolin

1,5  
km 1/2h

